

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS391

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« acteurs du territoire »

les mots :

« membres du conseil territorial de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de la redéfinition du CTS en termes de composition et de missions opérée par le reste de la présente proposition de loi, il apparaît cohérent de substituer à la notion floue d' « acteurs du territoire » celle de « membres du conseil territorial de santé ».